



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3334 — Mardi 28 Avril 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

AVIS

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE

SOCIETE SERVICOM 4-10

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL – 10-12

SOCIETE ADWYA 13-15

ASSEMBLEES GENERALES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE 15

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION – GIF– 16

LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX -ASSURCREDIT 16

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES –STAR- 16

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI – 17

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION – SIMPAR – 17

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL 18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATB SUBORDONNE 2009 » 19-22

COURBE DES TAUX

23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :
ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL –

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION – SIMPAR –

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2008, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2009.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA
BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE SERVICOM**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société SERVICOM.

Dans le cadre du prospectus, la SERVICOM a pris les engagements suivants :

- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération. Ce dernier sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- achever le projet de manuel des procédures ;
- créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses deux filiales SERVITRA et SERVITRADE, vu l'importance que prendront ces deux filiales dans le groupe ;
- publier, en plus de ses états financiers consolidés, les états financiers consolidés retraités ayant comme périmètre de consolidation, la société mère SERVICOM et les deux filiales SERVITRA et SERVITRADE.

Aussi, les actionnaires actuels de la SERVICOM ⁽¹⁾ se sont engagés :

- à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société ⁽²⁾.

(1) ATD Sicar, Mr Majdi Zarkouna, Mr Ali BOUCHNIBA, Mr Taoufik DIMASSI, Mr Chiheb BENHMIDA, Mr Yousri CHAABANE, Mr Mourad DIMASSI, Mr Abdesslem Louati, Mr Taoufik Zarkouna, Mr Slaheddine AMMOUCHI, Mme Rahma OURABI, Mr Arafet Sassi, Mr Mokhtar ZARKOUNA et Mr Zied BITRI.

(2) Engagement pris par les actionnaires actuels personnes physiques.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « SERVICOM » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 13/03/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions SERVICOM au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société SERVICOM établie par l'intermédiaire en Bourse Arab Financial Consultants –AFC– ayant abouti à un prix d'introduction de 3,500 dinars, soit une décote de 20,3% par rapport au prix moyen tel que dégagé par les deux méthodes d'évaluation retenues.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Bourse a émis les recommandations suivantes :

- La mise en place d'un pacte d'actionnaires par lequel les actionnaires actuels de SERVICOM s'engagent à maintenir le niveau actuel de leurs participations, soit 57,6% du capital après augmentation, et ce, compte tenu du fait que le développement de la société dépend largement de ses fondateurs et qu'en cas de mésentente entre ces derniers le fonctionnement normal de la société serait affecté ;
- L'engagement des actionnaires actuels de maintenir leurs niveaux de participations pour garder un noyau dur dans le capital de la société et ce, dans l'impossibilité d'établir un pacte d'actionnaires ;
- L'engagement de SERVICOM à garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses deux filiales SERVITRA et SERVITRADE, vu l'importance que prendront ces deux filiales dans le groupe.

*Toutefois et compte tenu de la conjoncture économique actuelle affectant la réalisation de certains projets, les actionnaires de SERVICOM ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire de 5,6% (soit une décote totale de 25,9%) sur le prix initialement fixé. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/04/2009 a décidé d'annuler l'augmentation de capital telle qu'elle a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2008 et d'augmenter le capital social en numéraire par émission de 1 000 000 d'actions au **prix d'émission de 3,250 dinars l'action, soit un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 2,250 dinars.***

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SERVICOM se fera à la cote de la Bourse au cours de 3,250 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 18/09/2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM tenue le 25/09/2008 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/09/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la SERVICOM de 1 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 1 358 000 dinars à 2 358 000 dinars par la création de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé par cette Assemblée Générale Extraordinaire à 3,500 dinars, soit 1 dinar de nominal et 2,500 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

*Toutefois et compte tenu de la conjoncture économique actuelle affectant la réalisation de certains projets, les actionnaires de SERVICOM ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire sur le prix initialement fixé. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/04/2009 a décidé d'annuler l'augmentation de capital telle qu'elle a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2008 et d'augmenter le capital social en numéraire par émission de 1 000 000 d'actions au **prix d'émission de 3,250 dinars l'action, soit un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 2,250 dinars.***

• **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 07/04/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

• **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 42,41% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « SERVICOM »

Siège social : Cité Ishbillia Route de Tunis –3100– Kairouan

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 03/03/2003

Capital social : 1 358 000 dinars divisé en 1 358 000 actions de nominal 1⁽³⁾ dinar entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- L'entreprise générale dans l'installation d'équipements de télécommunications et tous les travaux annexes ;
- La réalisation de toute prise de participation dans les entreprises commerciales, industrielles et de service par voie de création de sociétés nouvelles de souscription d'achat de titres ou droits sociaux ;
- Et généralement toutes autres opérations financières, industrielles, commerciales, agricoles, mobilières, immobilières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser son extension et son développement.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **11/05/2009 au 26/05/2009 inclus.**

(3) L'AGE du 25/09/2008 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**3- Date de jouissance des actions :**

Les actions nouvelles portent jouissance à partir du **01/01/2008**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action SERVICOM a été fixé à **3,250 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « SERVICOM » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°**01-905-032-1196-0005-72-32** ouvert auprès de l'ATB agence MUTU Internationale.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 42,41% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/04/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en deux catégories:

- ❖ Catégorie A : 90% des actions offertes, soit 900 000 actions seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au plus 117 900 actions, soit 5% du capital après augmentation ;
- ❖ Catégorie B : 10% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au plus 11 790 actions, soit 0,5% du capital après augmentation.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux Intermédiaires en Bourse, précisant obligatoirement, outre la quantité de titres demandée, l'heure et la date de dépôt, ainsi que les mentions suivantes :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes, le numéro de la carte d'identité nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes, le numéro d'inscription au registre de commerce ainsi que la dénomination sociale complète ;
- pour les institutionnels, le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu ainsi que la dénomination sociale complète et pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- pour les étrangers, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 11 790 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 117 900 actions pour les institutionnels.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Demandes de souscription équivalentes au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action SERVICOM a été fixé à **3,250 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les souscripteurs s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, l'intermédiaire en Bourse avise chaque souscripteur du nombre d'actions qui lui ont été accordées par la commission de dépouillement et lui restitue le solde constitué par le différentiel entre le montant des versements effectués et le montant effectif des actions souscrites, sans frais, ni intérêt dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en deux catégories

- ❖ 90% pour la catégorie A « les institutionnels tunisiens et/ou étrangers », soit 900 000 actions,
- ❖ 10% pour la catégorie B « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères », soit 100 000 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la même manière pour les deux catégories.

Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des deux catégories, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse et de l'Arab Financial Consultants –AFC–, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur SERVICOM est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 25/03/2009 sous le code ISIN TN0007340011.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'Arab Financial Consultants –AFC–, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14-Listing Sponsor :

La société AXIS Capital a été désignée par SERVICOM pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant les deux exercices suivant son introduction.

15-Contrat de liquidité :

Néant.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

16-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société SERVICOM se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse.

15-Prise en charge des titres par la STICODEVAM

La valeur SERVICOM est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 25/03/2009 sous le code ISIN TN0007340011.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-647 du 20 avril 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la SERVICOM, des intermédiaires en Bourse chargés de l'opération (Axis Capital Bourse et Arab Financial Consultants) et auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse.

2009 - AC - 64

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- CIL-**

Siège social : 16 Avenue Jean Jaures, 1001 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008, la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2008, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2008 ainsi que le rapport du conseil d'administration tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2008.

Cette résolution est à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

- Résultat net 2008 :	4.274.432
- Report à nouveau 2007 :	257.864
Total :	4.532.296
- Réserve légale :	226.615
- Dotation au fonds social :	100.000
Solde à affecter :	4.205.681
- Bénéfice à distribuer :	1.812.500
- Réserve extraordinaire :	1.500.000
- Report à nouveau :	893.181

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale Ordinaire décide la distribution :

- D'un dividende à raison de 0,725 DT par action dont la jouissance est antérieure au 01/01/2009

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2008 à 42.000 DT et la rémunération du comité d'audit à 15.000 DT par an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Après examen de la note relative à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Soixante Millions de Dinars (60.000.000 DT), l'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing de ces emprunts obligataires et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire décide de nommer FINOR en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :****BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS		31 Décembre <u>2008</u>	31 Décembre <u>2007</u> (*)
Caisses et avoirs auprès des banques		4 488 773	2 337 130
Créances sur la clientèle, opérations de leasing		223 737 076	197 009 980
Portefeuille-titres commercial		1 084 922	500 000
Portefeuille d'investissement		3 544 570	1 801 670
Valeurs Immobilisées		6 549 115	6 660 282
Autres actifs		2 049 818	2 109 865
TOTAL DES ACTIFS		<u>241 454 274</u>	<u>210 418 927</u>
		31 Décembre <u>2008</u>	31 Décembre <u>2007</u> (*)
PASSIFS	Notes		
Dettes envers la clientèle	11	5 354 084	7 432 668
Emprunts et dettes rattachées	12	193 393 455	165 102 929
Fournisseurs et comptes rattachés	13	10 960 879	9 465 254
Autres passifs	14	5 748 808	4 883 413
TOTAL DES PASSIFS		<u>215 457 226</u>	<u>186 884 264</u>
		31 Décembre <u>2008</u>	31 Décembre <u>2007</u> (*)
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		15 000 000	12 500 000
Réserves		10 103 867	10 776 799
Résultats reportés		893 181	257 864
Total des capitaux propres	15	<u>25 997 048</u>	<u>23 534 663</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>241 454 274</u>	<u>210 418 927</u>

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	257 864	4 274 432	27 809 548
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 447 817	(4 274 432)	-
Dividendes								(1 812 500)		(1 812 500)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	932 102	500 000	893 181	0	25 997 048

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14 BP 658 - 2070 La Marsa -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 avril 2009, la Société Adwya publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2008, approuve les états financiers 2008 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciale et approuve les conventions y mentionnées

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2008.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du résultat dégagé au titre de l'exercice 2008 à hauteur de 4.447.254 DT et décide de distribuer un dividende de 0,270DT par action sur l'exercice 2008.

Ainsi et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2008 comme suit :

1. Bénéfice net d'impôt : 4.447.254 DT,
2. Résultats reportés : pas de résultat,
3. Base de calcul de la réserve légale : 4.447.254 DT,
4. Réserve légale (5%) : 222.363 DT,
5. Solde disponible après réserve légale : 4.224.891 DT,
6. Bénéfice distribuable : 4.224.891 DT,
7. Dividendes aux actionnaires (11 000 000 X 0.270 DT) : 2.970.000 DT,
8. Affectation au poste de réserve ordinaire : 1.254.891 DT.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme de cinq mille dinars (5.000 DT) le montant des jetons de présence pour l'exercice 2008 à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe aussi la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2008 à cinq mille dinars (5.000 DT) à allouer à chaque membre.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, d'enregistrement ou autre.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**

(montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 décembre	31 décembre
		2008	2007
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		1 408 953	1 260 982
Moins: amortissements		(597 197)	(494 330)
	1	811 756	766 652
Immobilisations corporelles		26 660 992	25 789 323
Moins: amortissements & provisions		(19 564 543)	(18 720 560)
	1	7 096 448	7 068 762
Immobilisations financières		53 280	44 531
Moins: provisions		0	0
	1	53 280	44 531
<i>Total des actifs immobilisés</i>		7 961 485	7 879 946
Autres actifs non courants		0	0
<i>Total des actifs non courants</i>		7 961 485	7 879 946
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		14 888 382	13 763 898
Moins : provisions		(199 497)	(200 318)
	2	14 688 885	13 563 580
Clients et comptes rattachés		2 662 090	2 907 724
Moins: provisions		(371 297)	(373 772)
	3	2 290 793	2 533 953
Autres actifs courants		1 216 107	1 376 371
Moins: provisions		(156 558)	(8 652)
	4	1 059 550	1 367 719
Placements et autres actifs financiers	5	3 421 557	3 361 492
Liquidités et équivalents de liquidités	6	392 954	2 019 758
<i>Total des actifs courants</i>		21 853 738	22 846 502
Total des actifs		29 815 223	30 726 448
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
	Notes	31 décembre	31 décembre
		2008	2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	7	11 000 000	11 000 000
Réserves	8	3 993 353	2 516 099
Autres capitaux propres	9	31 935	65 523
<i>Total des capitaux propres après affectation</i>		15 025 288	13 581 623
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	694 491	1 188 564
Autres passifs financiers		0	0
Provisions		1 907	1 907
<i>Total des passifs non courants</i>		696 397	1 190 471
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	8 247 106	10 952 651
Autres passifs courants	12	4 817 915	4 464 870
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	1 028 516	536 833
<i>Total des passifs courants</i>		14 093 537	15 954 354

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

(montants exprimés en dinar tunisien)

	Capital social	Réserve légale	Réserve P. réinv.	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Autres capi. Prop	TOTAL
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation	11 000 000	646 422		1 869 678	4 447 254	31 935	17 995 288
Affectation approuvée par l'AGO du 22/04/2009		222 363	0	1 254 891	(1 477 254)		0
Dividendes à verser sur le bénéfice 2008					(2 970 000)		(2 970 000)
Solde après affectation du résultat de l'exercice 2008	11 000 000	868 785	0	3 124 569	0	31 935	15 025 288

2009 - AS - 1298

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
- BNA -

Siège Social : Rue Hédi Nouria, Tunis -

La Banque Nationale Agricole porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 15 Mai 2009 à 09 Heures** à l'hôtel ABOU NAWAS TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2008.
- 2- Lecture des rapports de Commissariat aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2008, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
- 3- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2008, et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2008.
- 5- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
- 6- Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) à remettre à leur mandataire ou à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, Rue Hédi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) durant le délai légal.

2009 - AS - 1300

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION

- GIF-

Siège social : Km 35 GP1 - 8030 Grombalia -

La Société Générale Industrielle de Filtration - GIF - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 22 mai 2009 à 15H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (I.A.C.E), avenue Principale -1053 - Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 de la société GIF FILTER SA et des affaires du Groupe,
- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2008 de la société GIF FILTER SA et des sociétés du Groupe «comptes consolidés»,
- Approbation des états financiers de la société GIF FILTER SA et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2008,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2008,
- Nomination d'un Administrateur,
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2009,
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2009,
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de la vente des actions propres à l'entreprise,
- Délégation de pouvoirs.

2009 - AS - 1278

— *** —

LES ASSURANCES DES CRÉDITS COMMERCIAUX

- ASSURCRÉDIT-

Siège Social :7, rue 8010, Cité Montplaisir - 1002 Tunis -

Les Assurances des Crédits Commerciaux -Assurcrédit- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 14 mai 2009 à 10H**, au siège social de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur «COTUNACE» sis à Tunis, rue 8006, Montplaisir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008.
- 2) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs l'exercice 2008.
- 3) Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2008.
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2008.
- 5) Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2008.
- 6) Fixation de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit relatifs à l'exercice 2008.
- 7) Quitus aux Administrateurs
- 8) Projet d'abandon de créances.

2009 - AS - 1269

— *** —

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES

ET DE REASSURANCES

- STAR -

Siège social : Square Avenue de Paris - 1025 Tunis -

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Samedi 13 juin 2009 à 10H**, à l'hôtel Africa Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2009 - AS - 1184

AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)**L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE
- UBCI -**

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté, - 1002 Tunis -

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 08 mai 2009**, à 10h00 à l'hôtel Acropole «Salle ROTONDE» au Berges du Lac 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration, des bilans et comptes de résultats relatifs à l'exercice 2008,
2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008,
3. Affectation des résultats de l'exercice 2008,
4. Quitus aux administrateurs et approbation de l'allocation des jetons de présence,
5. Ratification de la décision portant remplacement d'un administrateur,
6. Renouvellement du mandat de trois administrateurs,
7. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

 2009 - AS - 1268

— *** —

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATION
- SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda - Mutuelleville - 1082 -

La Société Immobilière et de Participation - SIMPAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 11 mai 2009 à 10H30**, à la Maison de l'Entreprise, avenue Principale -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2008 et présentation des comptes dudit exercice ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2008 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2008 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2008 ;
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2008 ;
- Renouvellement du mandat de cinq administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2008 ;
- Approbation du rapport d'activité du groupe et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi n°94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 août 1999.

 2009 - AS - 1247

INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTRIELS

AVIS DES SOCIETES (suite)

SOCIETE MAGASIN GENERAL (1)

Siège social : 24, avenue de France-Tunis -

La Société Magasin Général -SMG- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2009.

En milliers de dinars

ORDRE	RUBRIQUES	1er trimestre 2009 *	1er trimestre 2008 *	au 31/12/2008**
1° /	Chiffre d'affaires H.T	42 739	40 123	180 395
2°/	Coût d'achat des marchandises vendues	36 114	34 305	153 519
3°/	Surface totale des points de vente en m2	46 175	46 175	46 175
4°/	Délai moyen de règlement fournisseurs	105j	105j	105j
5°/	Charges de personnel	4 801	5 199	18 897
6°/	Trésorerie nette	-2 608	2126***	-1 435
7°/	Nombre de points de vente	44	44	44

Remarques :

* Selon les données comptables disponibles.

** Selon les états financiers audités.

*** Retraitement de la trésorerie nette : un retraitement a été fait au niveau de la présentation des flux, les placements ont été reclassés parmi les actifs financiers et retranchés de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités.

Le chiffre d'affaires cumulé HT au 31/03/2009 a enregistré une augmentation de 6,52 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les charges de Personnel ont baissé de 7% par rapport à l'exercice précédent.

(1) Le CMF a invité la société à établir les indicateurs d'activité conformément à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

EMISSION D'UN EMPRUNTOBLIGATAIRE SUBORDONNE**AVIS DES SOCIETES (suite)**L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENTDEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATIONVISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATB SUBORDONNE 2009 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Bank tenue le 22/06/2007 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 50 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration réuni en date du 01/04/2009 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 millions de dinars réparti comme suit :

- Tranche A : 40 millions de dinars sur une période maximale de 15 ans à un taux variable indexé au TMM.
- Tranche B : 10 millions de dinars sur une période supérieure ou égale à 15 ans à un taux fixe.

Ce conseil a délégué au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt conformément à la réglementation en vigueur.

Dénomination de l'emprunt : « ATB SUBORDONNE 2009 »

Montant : Le montant du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 50.000.000 de dinars répartis en deux tranches A et B respectivement pour un montant de 40.000.000 dinars et 10.000.000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à différents taux d'intérêt : soit indexés sur le TMM et soit fixes en fonction de la tranche:

Pour la tranche A :

- La ligne A1 d'une durée de 7 ans avec deux années de grâce au Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) majoré de 0,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 50 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- La ligne A2 d'une durée de 10 ans avec deux années de grâce au Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) majoré de 0,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Pour la tranche B :

- La ligne B1 d'une durée de 15 ans avec cinq années de grâce au Taux annuel brut de 5,70% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- La ligne B2 d'une durée de 20 ans avec cinq années de grâce au Taux annuel brut de 5,90% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE - (Suite)

Marge actuarielle : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31/03/2009, qui est égale à 5,0225% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

Pour la tranche A

- Ligne A1: le taux de rendement actuariel annuel est de 5,5225%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,5% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- Ligne A2 : le taux de rendement actuariel annuel est de 5,7725%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : le taux de rendement actuariel annuel est de 5,70%.
- Ligne B2 : le taux de rendement actuariel annuel est de 5,90%.

Durée totale : Les durées de vie totale pour les quatre catégories de l'emprunt « ATB SUBORDONNÉ 2009 » sont comme suit :

Pour la tranche A

- Ligne A1 : les obligations sont émises pour une période totale de 7 ans avec deux années de grâce.
- Ligne A2 : les obligations sont émises pour une période totale de 10 ans avec deux années de grâce.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : les obligations sont émises pour une période totale de 15 ans avec cinq années de grâce.
- Ligne B2 : les obligations sont émises pour une période totale de 20 ans avec cinq années de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ATB SUBORDONNÉ 2009 » est comme suit :

Pour la tranche A

Ligne A1 : la durée de vie moyenne est de 5 années.
Ligne A2 : la durée de vie moyenne est de 6,5 années.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : la durée de vie moyenne est de 10,5 années.
- Ligne B2 : la durée de vie moyenne est de 12,997 années.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

Pour la tranche A

- Ligne A1 : la duration est de 4,461 années.
- Ligne A2 : la duration est de 5,495 années.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : la duration est de 8,051 années.
- Ligne B2 : la duration est de 9,165 années.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE - (Suite)

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes à partir du **05/05/2009** et clôturées sans préavis et au plus tard le **20/05/2009**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **20/05/2009**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **27/05/2009** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **27/05/2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2009** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **20/05/2009** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : L'emprunt obligataire « ATB SUBORDONNE 2009 » est amorti comme suit :

Pour la tranche A :

- Ligne A1: Amortissement annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la troisième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche A ligne A1 sera amortie en totalité le 20/05/2016

-Ligne A2 : Amortissement annuel constant de 12,5 dinars, soit le un huitième (1/8) de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la troisième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche A ligne A2 sera amortie en totalité le 20/05/2019

Pour la tranche B :

- Ligne B1 : Amortissement annuel constant de 10 dinars, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la sixième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche B ligne B1 sera amortie en totalité le 20/05/2024

- Ligne B2 : Amortissement annuel constant de 6,670 dinars et ce à partir de la sixième année à la dix-neuvième année et de 6,620 dinars la vingtième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche B ligne B2 sera amortie en totalité le 20/05/2029

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 20/05 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 20/05/2010. Le premier remboursement en capital aura lieu le 20/05/2012 pour la tranche A et le 20/05/2015 pour la tranche B.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **05/05/2009** au **20/05/2009** auprès de l'Arab Financial Consultants -AFC- intermédiaire en bourse, sis au 4, rue 7036 El Menzah IV.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATB SUBORDONNE 2009 » seront assurés durant toute la vie de l'emprunt par l'Arab Financial Consultants -AFC- intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation : La présente émission n'est pas notée.

Cotation en bourse : L'Arab Tunisian Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « ATB SUBORDONNE 2009 », l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « ATB SUBORDONNÉ 2009 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNEE - (Suite)

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : Les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblées en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés, qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :** Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 09- 0648 du 20 avril 2009, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 28 novembre 2008 sous le n° 08-0005 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF le 20 avril 2009 sous le n°08-0005 / A002, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab Financial Consultants -AFC-, intermédiaire en bourse, auprès de tous les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 AVRIL 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009		4,319%	
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,318%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,318%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,318%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,318%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,318%	1 022,256
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,315%	1 044,367
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 023,777
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 068,750
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 135,509
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 174,303
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,460%	1 126,710
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,543%		1 040,585
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 139,448
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,803%		1 053,408
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 170,320

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
			LIQUIDATIVE du 27/04/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 28/04/2009	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	127,218	127,230	1,670	1,33%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	100,817	100,826	*** 1,217	1,18%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,819	103,828	1,637	1,60%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	102,002	102,015	*** 1,286	1,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	101,383	101,396	*** 1,484	1,42%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,503	101,538	*** 1,414	1,35%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,632	104,643	1,446	1,40%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,436	104,447	1,409	1,37%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	103,417	103,427	*** 1,449	1,36%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,438	106,452	1,410	1,34%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	105,541	105,553	*** 1,934	1,79%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,405	105,441	1,434	1,38%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,802	104,818	1,426	1,38%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,747	107,761	1,532	1,44%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,775	105,788	1,341	1,28%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,446	103,458	*** 1,432	1,35%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,989	108,004	1,495	1,40%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,485	105,495	1,277	1,23%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,349	102,363	*** 1,414	1,34%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	101,406	101,440	*** 1,394	1,33%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,569	104,584	1,495	1,45%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,938	105,951	2,186	2,11%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,758	104,773	1,222	1,18%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	101,708	101,722	*** 1,294	1,28%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,153	1,153	0,013	1,14%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,974	10,975	0,142	1,31%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,137	10,138	*** 0,134	1,29%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,742	104,817	1,453	1,41%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,459	103,473	0,960	0,94%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,879	101,891	1,421	1,41%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,988	42,000	0,509	1,23%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,544	30,547	0,384	1,27%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	79,272	79,822	*** 6,704	9,11%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	114,966	117,910	14,851	14,41%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 147,564	1 172,817	138,137	13,35%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	63,414	63,453	2,133	3,48%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	98,728	98,760	*** 2,723	2,72%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	61,172	61,335	*** 4,609	7,97%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	46,956	46,948	2,473	5,56%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,930	52,097	2,465	4,97%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,969	97,054	2,239	2,36%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	99,251	99,568	4,780	5,04%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	14,014	14,079	0,731	5,48%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	80,492	81,045	6,752	9,09%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	205,827	207,786	*** 20,910	10,92%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,297	107,241	*** 2,868	2,66%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 536,737	1 551,535	116,449	8,11%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 723,537	1 726,593	103,694	6,39%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 149,942	150,212	9,223	6,54%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 138,832	138,983	5,418	4,06%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 126,087	126,234	3,227	2,62%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,653	1,680	0,161	10,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,447	1,468	0,119	8,82%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 363,747	8 404,880	509,608	6,45%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	10,979	11,006	*** 0,337	3,08%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	11,658	11,675	*** 0,378	3,27%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	13,932	14,004	*** 1,139	8,72%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	12,769	12,773	*** 1,151	9,64%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 105,664	107,820	*** 10,247	10,17%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 109,051	109,796	8,611	8,51%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 108,821	108,949	4,914	4,72%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	14,668	14,927	1,838	14,04%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 088,131	1 090,998	39,789	3,79%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 596,702	5 589,031	253,995	4,76%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,696	115,579	3,411	3,04%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 108,721	108,875	5,586	5,41%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 019,590	1 023,744	12,969	1,28%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	109,341	109,690	7,141	6,96%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	519,106	526,441	56,714	12,07%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 116,392	116,681	7,840	7,20%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	104,832	105,333	8,304	8,56%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,826	105,902	5,578	5,56%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	103,713	104,346	3,990	3,98%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,711	101,775	1,391	1,39%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 103,267	103,448	3,125	3,11%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 103,667	104,169	4,356	4,36%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,527	10,579	0,579	5,79%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Nouira Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 07 mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, la société FINOR (Mustapha MEDHIOUB) et FAC (Med Néji HERGLI).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 008	2007 ^(*)
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	1 632 033	1 349 896
Placements à court terme	6	12 408	11 895
Créances issues d'opérations de leasing	7	61 159 702	51 632 284
Placements à long terme	8	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	5 068	8 565
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	219 425	130 640
Autres actifs	11	1 355 273	929 979
Total de l'actif		65 483 909	55 163 258
P A S S I F			
Concours bancaires	12	7 645 007	146
Emprunts et dettes rattachées	13	39 389 187	36 882 803
Dettes envers la clientèle	14	1 315 416	869 938
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 050 608	4 233 626
Autres passifs	16	853 660	707 799
Total du passif		52 253 878	42 694 312
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		10 000 000	10 000 000
Réserves		1 906 170	1 400 839
Résultats reportés		164 702	34 707
Résultat de l'exercice		1 159 160	1 033 400
Total des capitaux propres	17	13 230 031	12 468 946
Total passif et capitaux propres		65 483 909	55 163 258

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2008

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 008	2007 ^(*)
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		6 478 825	5 508 685
Autres produits sur opérations de leasing		70 992	56 010
Total des produits de leasing	18	6 549 817	5 564 695
Charges financières nettes	19	(3 093 857)	(2 618 638)
Produits des placements	20	32 017	31 979
PRODUIT NET DE LEASING		3 487 977	2 978 037
Charges de personnel	21	(773 657)	(730 121)
Autres charges d'exploitation	22	(502 382)	(477 141)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	23	(54 546)	(71 190)
Total des charges d'exploitation		(1 330 586)	(1 278 452)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		2 157 391	1 699 585
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(438 023)	(390 488)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 719 368	1 309 096
Autres gains ordinaires		35 948	9 582
Autres pertes ordinaires		-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 755 316	1 318 678
Impôt sur les bénéfices	25	(596 157)	(285 279)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 159 160	1 033 400
Résultat par action	17	1,159	1,033

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2008
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 008	2007 ^(*)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		42 006 222	33 794 441
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(45 896 336)	(32 695 548)
Sommes versés aux fournisseurs		(354 282)	(388 670)
Sommes versés au personnel		(727 399)	(636 077)
Intérêts payés		(2 829 703)	(2 765 981)
Impôts et taxes payés		(1 219 070)	(584 092)
Autres flux liés à l'exploitation		14 000	17 685
		(9 006 569)	(3 258 242)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(141 051)	(81 982)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		35 250	13 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(45 500)	(45 400)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	8 460
		(151 301)	(105 922)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(380 000)	-
Encaissements provenant des emprunts		21 000 000	23 000 000
Remboursement d'emprunts		(18 825 000)	(19 915 100)
		1 795 000	3 084 900
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>			
Variation de trésorerie		(7 362 870)	(279 264)
Trésorerie en début de période	26	1 349 896	1 629 160
Trésorerie à la clôture de la période	26	(6 012 974)	1 349 896

^(*) Données retraitées à des fins comparatives.

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social est fixé à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	499 990	4 999 900	49,999%
U.I.B	199 990	1 999 900	19,999%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	5,000%
S.T.B	50 000	500 000	5,000%
Diverses personnes physiques	20	200	0,002%
Total Général	1 000 000	10 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008. Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,

- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2008, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008. En conséquence, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à :

- Zéro, pour toute relation transférée au contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée au contentieux.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Ce changement d'estimation s'est traduit par une augmentation de la couverture du risque de contrepartie à hauteur de 286 045 DT au 31 Décembre 2008.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ce changement de méthodes comptables, qui n'a aucune incidence sur le résultat de la société, a été appliqué de manière rétrospective pour les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008. Les chiffres correspondants de la période close le 31 décembre 2007 ont été, conséquemment, retraités en pro-forma à des fins comparatives.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%	
• Matériel de transport		20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%	
• Matériel informatique		33,3%
• Installations générales	10,0%	

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Changement de méthodes de présentation

4-1. Par rapport au 31 décembre 2007, et avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008 de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et les passifs sont désormais présentés au bilan par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants dans la mesure où l'A.I.L. et de par son statut d'établissement financier, ne fournit pas des biens ou services dans le cadre d'un cycle d'exploitation clairement identifiable.

En outre, les actifs figurent, désormais, au bilan pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité, en pro-forma, pour les besoins de comparaison.

4-2. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au bilan, les changements de présentation suivants.

- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

- Avant le 1^{er} janvier 2008, les loyers comptabilisés d'avance étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances issues d'opérations de leasing. A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été, conséquemment, retraité en pro-forma.

Les autres passifs ont été ainsi minorés à concurrence des loyers comptabilisés d'avance pour 2 014 799 DT au 31 décembre 2007. Par ailleurs, l'encours de leasing a été diminué de la portion du capital (amortissement financier) incluse dans ces loyers non courus pour 1 648 296 DT au 31 décembre 2007. Les intérêts comptabilisés d'avance sont présentés en déduction des créances de leasing pour le montant net soit 366 503 DT au 31 décembre 2007.

- Avant le 1^{er} janvier 2008, les intérêts précomptés et les commissions de placement payés d'avance sur les billets de trésorerie émis par la société figuraient à l'actif du bilan, à concurrence de la portion non courue à la date de clôture, sous l'intitulé « Charges constatées d'avance ». Corrélativement, lesdits billets de trésorerie figuraient au passif pour leur valeur de remboursement.

Au 31 Décembre 2008, le passif financier correspondant aux billets de trésorerie émis figurent au bilan au coût amorti, soit la valeur de remboursement réduite des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus. A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été, conséquemment, retraité en pro-forma.

Les autres actifs et les emprunts et dettes rattachés ont été ainsi minorés à concurrence des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus pour 393 349 DT au 31 décembre 2007.

4-3. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de présentation suivants :

- Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

- Avant le 1^{er} janvier 2008, les jetons de présence perçus par la société, figuraient parmi les autres gains ordinaires.

Au 31 Décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Produits des placements ». A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma.

Les autres gains ordinaires ont ainsi diminué à concurrence des jetons de présence perçus pour 2 250 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les produits de placement, ont, conséquemment, augmenté à due concurrence au titre du même exercice.

- Avant le 1^{er} janvier 2008, les escomptes de règlement obtenus par la société, figuraient parmi les autres gains ordinaires.

Au 31 Décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Charges financières nettes ». A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma.

Les autres gains ordinaires ont ainsi diminué à concurrence des escomptes de règlement obtenus pour 3 685 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les charges financières nettes, ont, conséquemment, diminué à due concurrence au titre du même exercice.

4-4. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état des flux de trésorerie, un changement de présentation des décaissements liés à l'acquisition des immobilisations données en leasing.

Ces décaissements figuraient, antérieurement au 1^{er} janvier 2008, parmi les flux affectés aux activités d'investissement.

Cette présentation, corollaire de l'application de l'approche patrimoniale aux contrats de leasing, a été abandonnée suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location. Désormais, les décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations données en leasing, figurent parmi les flux opérationnels ou d'exploitation sous l'intitulé « Décaissements pour financement de contrats de leasing ».

L'état de flux de trésorerie arrêté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma pour les besoins de comparaison.

Les flux liés aux activités d'investissement ont ainsi diminué de 32 695 548 DT au titre de l'exercice 2007 contre une augmentation d'égale montant des flux liés à l'exploitation.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 632 033 DT au 31 Décembre 2008 contre 1 349 896 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Banques	1 629 222	1 347 084
Caisses	2 811	2 812
Total	1 632 033	1 349 896

Note 6. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élevant à 12 408 DT, correspond pour 12 395 DT à la valeur liquidative au 31 Décembre 2008 de 118 actions Univers SICAV, et pour le reliquat, soit 13 DT, à un solde de liquidités disponible chez l'intermédiaire en bourse SCIF.

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2008, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 61 159 702 DT contre un solde net de 51 632 284 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Créances sur contrats mis en force	66 881 454	57 404 244
+ Encours financiers	7.1 60 596 171	50 531 958
+ Impayés	7.2 6 727 223	7 238 790
- Intérêts échus différés	(441 940)	(366 503)
Créances sur contrats en instance de mise en force	509 757	892 137

Total brut des créances leasing	67 391 212	58 296 381
A déduire couverture		
Provisions	(5 597 419)	(5 929 496)
Produits réservés	(634 091)	(734 601)
Total net des créances leasing	61 159 702	51 632 284

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2008 la somme de 60 596 171 DT contre 50 531 958 DT au 31 Décembre 2007.

Par rapport au 31 décembre 2007, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 10 064 213 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2007	50 531 958
Additions de la période	
Investissements	40 297 323
Relocations	106 455
Retraits de la période	
Remboursements	(28 739 056)
Cessions à la Valeur résiduelle	(991)
Cessions anticipées	(1 223 934)
Relocations	(130 345)
Radiations	(245 239)
Encours financiers au 31 décembre 2008	60 596 171

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

7.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	68 046 756	55 874 370
à recevoir dans moins d'1 an	29 582 100	25 949 652
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	37 547 362	29 190 564
à recevoir dans plus de 5 ans	917 294	734 154
- Produits financiers non acquis	(9 655 587)	(7 580 652)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	58 391 169	48 293 718
à recevoir dans moins d'1 an	24 377 222	21 714 748
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	33 156 063	25 901 603
à recevoir dans plus de 5 ans	857 884	677 367
Valeurs résiduelles (2)	68 820	79 362
Contrats suspendus ordinaires (3)	459 548	385 707
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 676 634	1 773 171

Total général (1)+(2)+(3)+(4)	60 596 171	50 531 958
--------------------------------------	-------------------	-------------------

7.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Bâtiment et travaux publics	4 964 121	2 984 872
Industrie	10 844 199	9 757 273
Tourisme	12 712 745	9 266 670
Commerces et services	29 282 181	26 221 185
Agriculture	2 792 925	2 301 958
Total	60 596 171	50 531 958

7.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Equipements	7 178 794	6 327 459
Matériel roulant	42 623 559	33 609 010
Matériel spécifique	1 426 252	1 658 632
<i><u>Sous Total</u></i>	<i><u>51 228 604</u></i>	<i><u>41 595 100</u></i>
Immobilier	9 367 567	8 936 858
Total	60 596 171	50 531 958

7.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2008 la somme de 6 727 223 DT contre 7 238 790 DT au 31 Décembre 2007. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Clients ordinaires (1)	3 785 228	3 582 374
Inférieur à 1 mois	891 498	792 837
Entre 1 et 3 mois	855 413	824 964
Entre 3 et 6 mois	365 513	463 618
Entre 6 mois et 1 année	338 005	566 029
Supérieur à 1 année	1 272 436	1 003 905
Frais	174 879	136 699
Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(112 517)	(205 678)
Clients litigieux (2)	2 941 995	3 656 416
Total (1)+(2)	6 727 223	7 238 790

7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	48 002 782	8 352 491	952 908	1 165 260	2 122 730	60 596 171
Impayés	310 954	993 199	262 905	503 563	4 656 603	6 727 223
Intérêts échus différés	(361 690)	(63 140)	(7 368)	(8 350)	(1 392)	(441 940)
Contrats en instance de mise en force	509 757	0	-	-	-	509 757
CREANCES LEASING	48 461 804	9 282 550	1 208 445	1 660 473	6 777 940	67 391 212
Avances reçues ^(*)	(1 097 626)	(11)	(448)	-	(191 831)	(1 289 916)
ENCOURS GLOBAL	47 364 178	9 282 539	1 207 997	1 660 473	6 586 109	66 101 296
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 275 695	44 557	-	-	-	3 320 252
TOTAL ENGAGEMENTS	50 639 873	9 327 096	1 207 997	1 660 473	6 586 109	69 421 549
Produits réservés	-	-	(30 987)	(65 895)	(537 210)	(634 091)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(1 594 607)	(1 594 607)
Provisions sur impayés	-	-	(7 115)	(7 904)	(3 987 792)	(4 002 811)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(38 102)	(73 799)	(6 119 608)	(6 231 510)
ENGAGEMENTS NETS	50 639 873	9 327 096	1 169 895	1 586 674	466 501	63 190 039
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,74%	2,39%	9,49%	
			13,62%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			3,15%	4,44%	92,92%	
			65,91%			

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 8. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2008 et au 31 Décembre 2007 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK) ^(*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB) ^(**)	650 000	650 000
Total	1 100 000	1 100 000

^(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

^(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2008 une valeur nette comptable de 5 068 DT contre 8 565 DT au 31 Décembre 2007. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	60 037	-	-	60 037	51 472	3 496	-	54 969	5 068
TOTAUX		60 037	-	-	60 037	51 472	3 496	-	54 969	5 068

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2008 une valeur nette comptable de 219 425 DT contre 130 640 DT au 31 Décembre 2007. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	168 002	114 985	68 396	214 591	82 265	33 968	67 179	49 055	165 536
Equipements de bureau	10,0%	64 825	9 130	7 920	66 035	46 245	4 129	7 920	42 454	23 581
Matériel informatique	33,3%	102 172	13 718	-	115 890	91 197	9 620	-	100 816	15 074
Installations générales	10,0%	31 192	3 219	-	34 411	15 844	3 333	-	19 177	15 233
TOTAUX		366 191	141 051	76 316	430 927	235 551	51 050	75 099	211 502	219 425

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2008 la somme de 1 355 273 DT contre 929 979 DT au 31 Décembre 2007 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 008	2 007
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	11.1	247 562	217 554
Charges reportées	11.2	209 344	171 303
Fournisseurs, avances et acomptes		10	9
Etat, report de TVA		763 243	288 260
Etat, TVA gelée	11.3	109 457	218 913
Charges constatées d'avance	11.4	22 395	22 308
Produits à recevoir des tiers		2 957	11 326
Total		1 355 273	929 979

11.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Prêts accordés sur fonds social (1)	242 547	217 554
Échéances à plus d'un an	218 522	200 360
Échéances à moins d'un an	24 025	17 194
Avances au personnel (2)	5 015	-
Total général (1)+(2)	247 562	217 554

11.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2008 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	474 655	109 410	584 066	341 670	59 828	401 498	182 568
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	75 418	49 634	14 397	64 031	11 388
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	15 000	10 000	25 000	2 467	7 145	9 611	15 389
TOTAUX		565 074	119 410	684 484	393 771	81 369	475 140	209 344

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 81 369 DT figure parmi les charges financières.

11.3. Crédit de TVA gelée :

Le crédit de TVA s'élevant au 31 décembre 1999 à 656 740 DT est régi par les dispositions des articles 53 et suivants de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour la gestion 1999.

En application des dispositions précitées, ce crédit est gelé.

La société a bénéficié des dispositions de l'article 55 prévoyant la restitution du crédit sur trois ans à raison d'un sixième par semestre. L'AIL a encaissé en 2008, à ce titre, la somme de 109 456 DT.

11.4. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Fournitures de bureau et autres	7 734	8 687
Assurance voiture	3 789	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	6 859	3 370
Maintenance	-	111
Abonnement ADSL	413	-
Frais sur achat de cadeaux	3 600	10 140
Total	22 395	22 308

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2008 la somme de 7 645 007 DT contre 146 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Banques, découverts	7 645 007	-
Agios à payer sur comptes courants bancaires débiteurs	-	146
Total	7 645 007	146

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 39 389 187 DT au 31 Décembre 2008 contre 36 882 803 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 008	2 007
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	38 987 500	36 812 500
Billets de trésorerie		4 000 000	5 000 000

Emprunts bancaires	12 987 500	15 812 500
Emprunts obligataires	22 000 000	16 000 000
+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)	575 503	463 652
Intérêts sur emprunts bancaires	131 448	142 882
Intérêts sur emprunts obligataires	281 561	172 986
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	162 493	147 784
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)	(173 815)	(393 349)
Intérêts sur billets de trésorerie	(173 815)	(382 755)
Commissions de placement sur billets de trésorerie	-	(10 594)
Total général (1) + (2) + (3)	39 389 187	36 882 803

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2008 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>									
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	-	250 000	250 000	-
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	-	200 000	200 000	-
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	-	450 000	450 000	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	6,17%	04 janvier 2010	1 100 000	-	-	1 100 000	1 100 000	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,18%	26 mars 2008	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,38%	31 mars 2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,59%	16 mars 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
<u>Total des billets de trésorerie</u>				5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
BEST BANK	6 500 000	TMM+1,75%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	10 000 000	6 500 000	10 000 000	6 500 000	-	6 500 000
BTK	3 000 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 812 500	-	750 000	2 062 500	1 312 500	750 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	3 000 000	-	375 000	2 625 000	1 875 000	750 000
STB	2 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	-	2 000 000	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
<u>Total des crédits bancaires</u>				15 812 500	8 500 000	11 325 000	12 987 500	4 587 500	8 400 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>				16 000 000	10 000 000	4 000 000	22 000 000	16 000 000	6 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>				36 812 500	18 500 000	16 325 000	38 987 500	23 587 500	15 400 000

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 1 315 416 DT au 31 Décembre 2008 contre 869 938 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Avances et acomptes reçus des clients	1 289 916	822 438
Dépôt et cautionnement reçus	25 500	47 500
Total	1 315 416	869 938

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 3 050 608 DT au 31 Décembre 2008 contre 4 233 626 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	4 464	6 455
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	4 464	6 455
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	3 046 144	4 227 171
Factures d'achats	817 488	1 861 892
Effets à payer	2 015 184	2 186 310
Factures non parvenues	208 184	173 681
Retenues de garantie	5 288	5 288
Total général (1) + (2)	3 050 608	4 233 626

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 853 660 DT au 31 Décembre 2008 contre 707 799 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 008	2 007
Personnel, provisions pour congés payés		130 918	118 319
Personnel, autres charges à payer		62 015	56 250
Etat, retenues sur salaires		12 151	11 408
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		79 098	91 676
Etat, impôt sur les sociétés à payer	16.1	337 950	257 561
Etat, autres impôts et taxes à payer		9 725	8 467
C.N.S.S		31 352	30 696
Assurance groupe		7 447	6 810
Assurance IDR		39 814	-
Dividendes à payer		20 000	-

Autres comptes créditeurs		72 027	67 461
Diverses charges à payer	16.2	47 795	42 592
Compte d'attente		3 369	16 559
Total		853 660	707 799

16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Impôt sur les sociétés dû	596 157	285 279
- Acomptes provisionnels	(256 751)	(25 767)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(1 456)	(1 950)
Total	337 950	257 561

16.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Redevances téléphoniques	4 000	4 000
Honoraires	41 765	37 000
Entretien voitures	-	50
Nettoyage du local	410	-
Eau & électricité	1 620	660
Indemnités du Président du Conseil d'Administration	-	882
Total	47 795	42 592

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 008	2 007
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve légale	(A)	177 762	124 357
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		400 000	0

Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	278 408	226 483
Résultats reportés		164 702	34 707
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		12 070 871	11 435 546
Résultat de l'exercice (1)		1 159 160	1 033 400
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	13 230 031	12 468 946
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	1,159	1,033

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2006	10 000 000	101 477	650 000	-	-	224 321	(682 369)	1 139 956	11 433 385
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2007		22 880			400 000		717 076	(1 139 956)	-
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 730			6 730
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(4 569)			(4 569)
Résultat de l'exercice 2007							1 033 400		1 033 400
Soldes au 31 Décembre 2007	10 000 000	124 357	650 000	-	400 000	226 483	34 707	1 033 400	12 468 946
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05 juin 2008		53 405		400 000		50 000	129 994	(633 400)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 784			6 784
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(4 859)			(4 859)
Résultat de l'exercice 2008							1 159 160		1 159 160
Soldes au 31 Décembre 2008	10 000 000	177 762	650 000	400 000	400 000	278 408	164 702	1 159 160	13 230 031

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Intérêts et revenus assimilés (1)	6 478 825	5 508 685
Intérêts conventionnels	(A) 6 329 992	5 323 717
Intérêts intercalaires	(B) 14 483	21 051
Préloyers	(C) 45 954	33 937
Intérêts de retard	73 913	126 433
Variation des produits réservés	18.1 14 483	3 547
Autres produits sur opérations de leasing (2)	70 992	56 010
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	34 339	27 917
Frais de dossier	36 653	28 093

Total (1)+(2)		6 549 817	5 564 695
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		49 265 217	42 604 322
. A la fin de la période		58 969 746	49 265 217
. Moyenne	(D)	54 117 482	45 934 769
- Produits de la période	(E)=(A)+(B)+(C)	6 390 430	5 378 705
- Taux moyen	(E)/(D)	11,81%	11,71%

18.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	123 348	97 595
Intérêts de retard antérieurs	2 466	2 783
Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(110 907)	(95 458)
Intérêts de retard	(425)	(1 373)
Total	14 483	3 547

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 008	2 007
Charges financières des emprunts (1)	(A)	2 845 513	2 520 470
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		1 330 591	788 755
Intérêts des crédits bancaires		492 745	666 442
Intérêts des certificats de leasing		670 342	725 488
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		270 466	292 938
Résorptions des frais d'émission des emprunts		81 369	46 847
Autres charges financières (2)		248 343	98 167
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		253 372	105 828
Autres produits financiers		(5 029)	(7 661)
Total (1)+(2)		3 093 857	2 618 638

- Encours des emprunts			
. Au début de la période		36 812 500	33 727 600
. A la fin de la période		38 987 500	36 812 500
. Moyenne	(B)	37 900 000	35 270 050
- Taux moyen	(A)/(B)	7,51%	7,15%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Plus value potentielle sur placements	28	6
+ Dividendes	29 739	29 723
+ Jetons de présence	2 250	2 250
Total	32 017	31 979

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Salaires et compléments de salaires	376 376	320 890
Charges connexes aux salaires	170 800	192 586
Cotisations de sécurité sociale	110 057	100 981
Autres charges sociales	116 424	115 664
Total	773 657	730 121

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Divers achats (1)	47 278	35 713
Achat de matières et fournitures	47 278	35 713
Services extérieurs (2)	125 408	117 626
Locations	86 001	82 521
Entretiens et réparations	9 501	13 291

Primes d'assurances	22 643	14 064
Autres	7 263	7 750
Autres services extérieurs (3)	201 626	206 947
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	82 204	83 707
Publicités, publications, relations publiques	22 019	15 278
Cotisations et dons	15 181	17 486
Déplacements, missions et réceptions	26 242	35 293
Frais postaux et de télécommunications	24 912	23 718
Services bancaires et assimilés	31 068	31 467
Charges diverses (4)	31 250	31 250
Jetons de présence	31 250	31 250
Impôts et taxes (5)	96 820	85 605
Impôts et taxes sur rémunérations	14 071	12 925
T.C.L	80 390	67 975
Droits d'enregistrement et de timbres	743	3 306
Autres impôts et taxes	1 616	1 399
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	502 382	477 141

Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 496	1 925
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	51 050	69 264
Total	54 546	71 190

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	986 728	1 462 991
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(543 204)	(1 071 330)
+ Pertes sur créances radiées	861 628	1 015 071
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(775 601)	(874 109)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
<i>Intérêts inclus dans les loyers antérieurs</i>	(74 360)	(93 040)
<i>Intérêts de retard antérieurs</i>	(11 667)	(49 096)

- Récupération de créances passées en pertes	(5 500)	0
Total	438 023	390 488

Note 25. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2007, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Résultat net de l'exercice	1 159 160	1 033 400
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	596 157	285 279
- Dotations aux provisions	986 728	1 462 991
- Reprises sur provisions fiscales	-	1 448 818
- Provisions fiscales 2005/2004	1 539 900	972 109
- Provisions pour congés payés 2007	-	22 273
A déduire		
- Provisions fiscales 2005/2004	(1 539 900)	(972 109)
- Reprise sur provisions pour congés payés 2007	(22 273)	-
- Reprises sur provisions comptables	-	(1 945 438)
- Dividendes	(29 739)	(29 250)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>2 690 032</u>	<u>2 278 073</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(986 728)	(1 462 991)
Résultat fiscal	1 703 304	815 082
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	596 157	285 279

Note 26. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2008, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Avoirs en banques	1 629 222	1 347 084
- Découverts bancaires	(7 645 007)	-
+ Avoirs en caisse	2 811	2 812
Total	(6 012 974)	1 349 896

Note 27. Engagements hors bilan :**27.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2008 :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Opérations de leasing	3 320 252	1 788 845
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	3 433 611	2 669 514
Intérêts à courir sur emprunts BTE	354 681	568 700
Intérêts à courir sur emprunts STB	307 516	-
Intérêts à courir sur emprunts BTK	226 995	413 493
Intérêts à courir sur certificat de leasing	5 171	39 413
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 05	10 731	25 441
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 05	10 731	25 441
Commissions d'aval BTK, à courir, sur Billets de Trésorerie	10 000	13 411
Total	7 679 688	5 550 846

27.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Intérêts non échus sur opérations de leasing	9 655 587	7 580 652
Garanties réelles reçues des clients	1 133 250	807 000
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	8 292 500	11 633 750
Valeurs des biens données en Leasing	80 146 954	68 193 292
Total	99 228 291	88 214 694

Note 28. Transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2008, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	Tunis Centre
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	(14 709)	-	-
Commissions d'aval sur Billets de Trésorerie	(10 000)	-	-

Commissions de placement emprunt AIL 2008	*	-	(75 000)	-
Commissions de montage emprunt AIL 2008	*	-	(12 500)	-
Commissions de gestion emprunt AIL 2008	*	-	(10 000)	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(1 410)	-
Commissions sur versement chèque		(987)	-	-
Commissions sur versement effets		(16 193)	-	-
Intérêts sur découverts bancaires		(253 176)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires		(179 545)	-	-
Intérêts sur Billets de Trésorerie		-	-	(19 909)
Charges locatives		(56 197)	-	-
Jetons de présence servis		(12 500)	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires		2 072	-	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing		-	-	2 922

(*) Inscrits en charges reportées dont 8 125 DT rapportés au résultat de l'exercice 2008

Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 19 Février 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2008, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier) 30.5		58 957 841		54 059 088
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobili 30.6		9 829 616		4 604 303
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		224 493	100%	224 493
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		12 408	100%	12 408
Autres actifs financiers		247 867	100%	247 867
Créances sur l'Etat		1 130 906	0%	-
Autres postes d'actifs		208 067	100%	208 067
Banques et caisses		1 632 033	20%	326 407
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS		73 343 231		60 782 632

30.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	10 000 000
Réserves	+	1 906 170
Résultats reportés	+	164 702
Résultat de l'exercice	+	1 159 160
Distributions prévues	-	(800 000)
Charges reportées	-	(209 344)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	12 220 687
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	-
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	12 220 687

30.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS**20,11%**

30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	48 002 782	8 352 491	952 908	1 165 260	2 122 730	60 596 171
Impayés	310 954	993 199	262 905	503 563	4 656 603	6 727 223
Intérêts échus différés	(361 690)	(63 140)	(7 368)	(8 350)	(1 392)	(441 940)
Contrats en instance de mise en force	509 757	-	-	-	-	509 757
Avances reçues	(1 097 626)	(11)	(448)	-	(191 831)	(1 289 916)
ENCOURS GLOBAL	47 364 178	9 282 539	1 207 997	1 660 473	6 586 109	66 101 296
Produits réservés	-	-	(30 987)	(65 895)	(537 210)	(634 091)
TOTAL BILAN	47 364 178	9 282 539	1 177 011	1 594 578	6 048 900	65 467 205
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 275 695	44 557	-	-	-	3 320 252
TOTAL HORS BILAN	3 275 695	44 557	-	-	-	3 320 252
TOTAL ENGAGEMENTS	50 639 872	9 327 096	1 177 011	1 594 578	6 048 900	68 787 457
Garanties imputables sur risques encourus	(21 000)	(2 000)	-	(1 000)	(1 500)	(25 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(65 821 180)	(10 628 693)	(1 519 248)	(2 141 270)	(1 169 812)	(81 280 204)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(1 594 607)	(1 594 607)
Provisions sur impayés	-	-	(7 115)	(7 904)	(3 987 792)	(4 002 811)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(65 842 180)	(10 630 693)	(1 526 363)	(2 150 174)	(6 753 711)	(86 903 122)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 739 879)	(97 576)	(79 724)	(553 139)	(133 985)	(4 604 303)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	46 980 306	9 227 606	1 090 172	1 032 682	332 626	58 663 391

30.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER**LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	40 463 861	8 173 605	813 330	323 467	1 643 893	51 418 155
Impayés	281 773	975 520	237 980	184 374	4 069 253	5 748 900
Intérêts échus différés	(309 910)	(61 727)	(6 336)	(2 517)	(1 369)	(381 859)
Contrats en instance de mise en force	509 757	-	-	-	-	509 757
Avances reçues	(1 060 500)	(11)	(448)	-	(191 070)	(1 252 029)
ENCOURS GLOBAL	39 884 981	9 087 387	1 044 527	505 324	5 520 706	56 042 925
Produits réservés	-	-	(26 964)	(17 024)	(361 348)	(405 336)
TOTAL BILAN	39 884 981	9 087 387	1 017 562	488 300	5 159 358	55 637 589
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 275 695	44 557	-	-	-	3 320 252
TOTAL HORS BILAN	3 275 695	44 557	-	-	-	3 320 252
TOTAL ENGAGEMENTS	43 160 676	9 131 944	1 017 562	488 300	5 159 358	58 957 841
Garanties imputables sur risques encourus	(21 000)	(2 000)	-	(1 000)	(1 500)	(25 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(53 990 764)	(10 284 497)	(1 252 176)	(580 138)	(787 810)	(66 895 385)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(1 338 855)	(1 338 855)
Provisions sur impayés	-	-	(7 115)	(7 904)	(3 621 947)	(3 636 966)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(54 011 764)	(10 286 497)	(1 259 291)	(589 043)	(5 750 111)	(71 896 706)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	43 240 427	9 130 030	1 010 447	479 543	198 641	54 059 088

30.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER**LEASING IMMOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	7 538 922	178 886	139 579	841 793	478 837	9 178 016
Impayés	29 180	17 679	24 924	319 189	587 350	978 323
Intérêts échus différés	(51 779)	(1 413)	(1 032)	(5 833)	(23)	(60 081)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(37 126)	-	-	-	(761)	(37 887)
ENCOURS GLOBAL	7 479 197	195 152	163 471	1 155 149	1 065 403	10 058 371
Produits réservés	-	-	(4 022)	(48 871)	(175 861)	(228 755)
TOTAL BILAN	7 479 197	195 152	159 448	1 106 278	889 542	9 829 616
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
TOTAL HORS BILAN	-	-	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	7 479 197	195 152	159 448	1 106 278	889 542	9 829 616
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(11 830 416)	(344 196)	(267 072)	(1 561 132)	(382 002)	(14 384 818)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(255 752)	(255 752)
Provisions sur impayés	-	-	-	-	(365 845)	(365 845)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(11 830 416)	(344 196)	(267 072)	(1 561 132)	(1 003 600)	(15 006 416)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 739 598)	(97 576)	(79 724)	(553 139)	(133 972)	(4 604 010)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	3 739 879	97 576	79 724	553 139	133 985	4 604 303

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 06 Juin 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D :65.483.909 et un bénéfice net de D :1.159.160 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation post-opinion :

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes**FINOR****Mustapha MEDHIOUB****F.A.C****Mohammed Néji HERGLI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Au courant de l'exercice 2008, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération spéciale, régie par les dispositions des articles sus indiqués.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

بلاغ الشركات

قوائم مالية مجمعة

الشركة العقارية وللمساهمات
المقر الاجتماعي: 14، نهج مسمودة ميتوالفيل -تونس-

تنشر الشركة العقارية وللمساهمات قوائمها المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 2008/12/31 التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 11 ماي 2009. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام لمراقبي الحسابات السيد منصف بوسنوقة الزموري و السيد رؤوف منجور .

سنة محاسبية مختومة 31 ديسمبر		إيضاحات	الأصول
2007	2008		
68.666,025 (53.194,369)	69.497,811 (59.739,258)	1-3	الأصول غير الجارية الأصول الثابتة الأصول غير المادية تطرح الإستهلاكات
15.471,656	9.758,553		
5.365.258,702 (2.047.160,924)	5.879.739,584 (2.300.485,496)	1-3	الأصول المادية الثابتة تطرح الإستهلاكات
3.318.097,778	3.579.254,088		
11.602.009,080 (363.492,590)	12.501.235,969 (547.573,529)	2-3	الأصول المالية تطرح المدخرات
11.238.516,490	11.953.662,440		
307.690,910	365.446,262	3-3	الأصول المالية الأخرى
14.879.776,834	15.908.121,343		
98.833.144,022 (986.359,161)	115.323.360,563 (998.413,802)	4-3	مجموع الأصول غير الجارية الأصول الجارية المخزونات تطرح المدخرات
97.846.784,861	114.324.946,761		
6.274.975,277 (110.454,891)	4.554.863,147 (97.972,368)	5-3	الحرفاء والحسابات المتصلة بهم تطرح المدخرات
6.164.520,386	4.456.890,779		
12.527.872,265	13.902.691,487	6-3	أصول جارية أخرى
349.645,343	396.604,419	7-3	الضريبة على المبيعات مؤجلة
6.491.174,869	6.485.659,603	8-3 أ	توضيقات وأصول مالية أخرى
1.937.935,250	1.921.943,507	8-3 ب	السيولة أو ما يعادل السيولة
125.317.932,974	141.488.736,556		
140.197.709,808	157.396.857,899		

سنة محاسبية مختومة 31 ديسمبر		إيضاحات	الأموال الذاتية والخصوم
2007	2008		
3.000.000,000 28.070.579,403	3.500.000,000 29.296.537,040		الأموال الذاتية رأس المال الاجتماعي الإحتياطيات المجمعة
(788.568,325) 2.744.127,123	(790.144,162) 4.784.323,057		أموال المجمع النتيجة الصافية للسنة المحاسبية (مناب المجمع)

33.026.138,201	36.790.715,935		الأموال الذاتية للمجمع
7.363.273,426	8.226.960,418		ححص الأقلية
40.389.411,627	45.017.676,353	9-3	مجموع الأموال الذاتية
			الخصوم
			الخصوم غير الجارية
44.428.126,974	43.884.698,086	10-3	القروض
843.538,049	1.038.955,987	11-3	المدخرات للإصلاح والتعهد
45.271.665,023	44.923.654,073		مجموع الخصوم غير الجارية
			الخصوم الجارية
8.134.747,692	12.228.257,352	11-3 - أ	المزودون والحسابات المتصلة بهم
10.818.255,503	11.916.170,889	12-3	الخصوم الجارية الأخرى
34.447.773,146	41.455.366,488	12-3 - أ	القروض والخصوم المالية الجارية
1.135.856,817	1.855.732,744	13-3	المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
54.536.633,158	67.455.527,473		مجموع الخصوم الجارية
99.808.298,181	112.379.181,546		مجموع الخصوم
140.197.709,808	157.396.857,899		مجموع الأموال الذاتية والخصوم

قائمة النتائج المُجمَّعة إلى غاية 31 ديسمبر 2008 (بالدينار)

ديسمبر 31 سنة محاسبية مختومة في		إيضاحات	
2007	2008		
43.655.422,582	55.924.965,408	1-4	إيرادات الإستغلال
327.731,193	441.543,076		- مداخيل
310.732,780	348.665,855		- إيرادات المساهمات
44.293.886,555	56.715.174,339		- إيرادات الإستغلال الأخرى
			مجموع إيرادات الإستغلال
(11.102.403,918)	(16.478.161,900)		أعباء الإستغلال
4.556.415,621	13.872.780,702		- تغيير مخزونات المنتوجات التامة الصنع والمنتوجات في طور الصنع
1.112.615,438	885.292,165		- مشتريات الأراضي المستهلكة
34.079.512,611	37.930.545,971		- مشتريات الدراسات
3.333.004,482	3.639.613,091		- مشتريات الأشغال
1.034.629,145	1.098.934,966		- أعباء الأعوان
2.585.672,984*	2.331.810,152	2-4	- مخصصات الإستهلاكات والمدخرات
35.599.446,363	43.280.815,147		- أعباء الإستغلال الأخرى
			مجموع أعباء الإستغلال
8.694.440,192	13.434.359,192		نتيجة الإستغلال
(5.414.340,892)	(6.323.117,438)	3-4	- أعباء مالية صافية
34.503,867	128.153,844		- إيرادات مالية
461.628,813*	323.753,584	4-4	- إيرادات عادية أخرى

3.776.231,980	7.563.149,182		- نتيجة الأنشطة العادية قبل احتساب الأداءات
664.941,570	1.681.699,039		مرايبح خارقة للعادة
3.111.290,410	5.881.450,143		الأداءات على المربيح
268.498,108	70.162,561		نتيجة الشركات المدمجة
3.379.788,518	5.951.612,704		قسط النتيجة المتأتي من المعادلة
2.744.127,123	4.784.323,057		النتيجة الصافية المجمعة
635.661,395	1.167.289,647		مناب المجمع
			مناب الأقلية

*

جدول التدفقات النقدية المجمع إلى غاية 31 ديسمبر 2008 (بالدينار)

2007	2008	إيضاحات	
			التدفقات النقدية المتصلة بالإستغلال
2.744.127,123	4.784.323,057		مناب المجمع في نتيجة السنة المحاسبية
635.661,395	1.167.289,647		مناب الأقلية في نتائج الشركات المدمجة
268.498,108	70.162,561		قسط النتيجة المتأتي من المعادلة
			طرح العناصر التي ليس لها تأثير على السيولة أو غير مرتبطة بالإستغلال
			إصلاح نتائج السنة السابقة
1.034.629,145	973.185,260	1.5	مخصصات الإستهلاكات والمدخرات
(278.719,864)	(228.664,051)		استردادات مخصصات الإستهلاكات والمدخرات
(24.508,018)	(31.342,962)	2.5	فائض قيمة التفويت
(12.526,815)	46.959,076		الضريبة المؤجلة
-			- تحويل الأعباء
			طاقة التمويل الذاتي
(11.102.403,918)	(16.478.161,900)		تغييرات : المخزونات
(1.258.109,845)	1.707.629,607		الحرفاء
(2.295.452,710)	(1.462.402,186)	3.5	أصول أخرى
3.460.835,710	5.191.425,046	4.5	المزودون والخصوم الجارية الأخرى
(6.827.969,689)	(4.259.596,845)		تغييرات المال المتداول
			التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) الإستغلال :
			التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الإستثمار
(375.489,239)	(418.364,376)	5.5	الدفعات المتأتية من اقتناء أصول غير مادية
799.836,977	35.120,000	6.5	إيرادات متأتية من التفويت في أصول ثابتة مادية وأصول غير مادية
(1.244.520,690)	(1.736.106,213)	7.5	الدفعات المتأتية من اقتناء أصول مالية
497.796,011	65.945,070	8.5	المقايض المتأتية من التفويت في أصول مالية
(322.376,941)	(2.053.405,519)		التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) أنشطة الإستثمار :
			التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل :
(919.487,730)	(887.029,760)	9.5	حصص الأرباح الموزعة على المساهمين
40.992.344,988	46.929.922,495	10.5	مقايض متأتية من القروض
(33.937.866,825)	(40.465.758,041)	11.5	دفعات متأتية من خلاص القروض
6.134.990,433	5.577.134,694		التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) أنشطة التمويل :
(1.015.356,197)	(735.867,670)		تغيير الخزينة
1.817.434,630	802.078,433		الخزينة في بداية السنة المحاسبية
802.078,433	66.210,763		الخزينة عند ختم السنة المحاسبية

إيضاحات حول القوائم المالية المجمعة

معلومات خاصة بالقوائم المالية المُجمَّعة لغاية 31 ديسمبر 2008

1- معلومات عامة :

يتكون مجمع الشركة العقارية وللمساهمات من 11 شركة تعمل بالبلاد التونسية من خلال مجالات الأنشطة التالية :

- البعث العقاري
 - المساهمات والإستثمار في الأوراق المالية
 - رأس مال تنمية
 - خدمات الإعلامية
 - الزراعات الكبرى وتربية الماشية.
- الشركة الأم هي الشركة العقارية وللمساهمات وهي شركة خفية الإسم تنشط في مجالي البعث العقاري والمساهمات، مقرها الإجتماعي بتونس 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - وهي أول باعث عقاري تم إدراج أسهمه ببورصة الأوراق المالية منذ سنة 1997.

2- المبادئ المحاسبية وطرق التقييم :

إن الحسابات الإجتماعية للشركات المدرجة في محيط تجميع القوائم المالية لغاية 31 ديسمبر 2008 والتي تم إعدادها وفقا لمبادئ المحاسبة للمؤسسات ومعايير المحاسبة المعمول بها في البلاد التونسية أستعملت كقاعدة لضبط القوائم المالية المُجمَّعة.

القواعد الأساسية والمنهجية التقييمية للمجمع هي كالتالي :

1.2- القواعد الأساسية :

وقع إعداد القوائم المالية المُجمَّعة وفقا للمعايير المحاسبية التونسية وهي بذلك تكون مطابقة لها.

2.2- تجميع القوائم المالية :

أ - الفروع :

الفروع هي المؤسسات التي يملك المجمع فيها بصفة مباشرة أو غير مباشرة نسبة تفوق النصف في حقوق التصويت أو نفوذ يمنح حق مراقبة أنشطتها. تعتبر القوائم المالية للفروع مُجمَّعة بداية من تاريخ تحويل مراقبتها الفعلي إلى المجمع وتخرج من نطاق المجمع من تاريخ التفويت فيها. كل المعاملات والأرصدة المتبقية والخسائر والأرباح الكامنة والخاصة بالمعاملات داخل المُجمَّع وقع إلغائها. عند الإقتضاء يقع تعديل الطرق المحاسبية للفروع لتحقيق تناسق مع الطرق المتوخات من طرف المجمع. يقدم مناب أقلية المساهمين على حدة.

ب - المساهمة في المؤسسات الشريكة :

وقع احتساب المساهمة في المؤسسات الشريكة (تونس للإعلامية والخدمات وشركة الإستثمار للأوراق المالية) بطريقة المعادلة أي معاينة حصة الناتج للمؤسسة الشريكة خلال السنة في حساب الناتج للمجمع مع احتساب مساهمة المجمع في المؤسسة الشريكة في الموازنة بمبلغ حصة المجمع في الأصول الصافية للمؤسسة الشريكة.

ت - مؤسسات تحت رقابة مشتركة :

لا يوجد بمجمع الشركة العقارية وللمساهمات مؤسسات تحت رقابة مشتركة.

3.2- العملة الأجنبية :

لا يوجد بمحيط التجميع أي فرع أجنبي مع العلم أن المعاملات بالعملة الأجنبية الصادرة عن شركات المجمع يقع احتسابها حسب سعر الصرف بتاريخ المعاملات.

4.2- الأصول الثابتة غير المادية :

المصاريف المتعلقة باقتناء برامج الإعلامية تثبت وتستهلك في مدة ثلاث سنوات.

هاته المصاريف يتم تسجيلها بثمن شراءها دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة بالنسبة للمؤسسات التي تتمتع بنظام طرح كامل هذا الأداء وبثمن شراءها بعد طرح نسبة من الأداء على القيمة المضافة حسب الجباية المعمول بها والمتعلقة بشركات البعث العقاري.

5.2- الأصول الثابتة المادية :

كل الأصول الثابتة المادية تم تسجيلها بكلفتها دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة بالنسبة للمؤسسات التي تتمتع بطرح كامل هذا الأداء. أما فيما يخص شركات البعث العقاري فقد تم تسجيل الأصول الثابتة على النحو التالي :

- بكلفتها مع اعتبار الأداء على القيمة المضافة فيما يتعلق بالأصول التي تم اقتناءها قبل شهر مارس 2000.
- بعد طرح نسبة الأداء على القيمة المضافة المسموح بطرحها عملاً بنشرية الإدارة العامة للأداءات عدد 19 لسنة 2000 بالنسبة للأصول الثابتة التي تم اقتناءها منذ مارس 2000.

كل الأصول الثابتة المادية تُقِيمُ بالكلفة التاريخية بعد طرح الإستهلاك.

يحدد الإستهلاك بصيغة قارة قصد إعادة سعر كل أصل للقيمة المتبقية على مدى الإستعمال المحدد.

الأراضي ليست قابلة للإستهلاك وتعتبر مدة استعمالها غير محدودة.

الأرباح والخسائر المتأتية من التفويت في أصول ثابتة مادية تحدد حسب قيمتها الحسابية وتدخل في تحديد نتيجة السنة المحاسبية.

6.2- سندات مساهمة :

تسجل المساهمات حسب قيمة شراءها ويتم تقييمها آخر السنة المحاسبية مع احتساب المدخرات المتعلقة بها إن لزم الأمر وذلك بالرجوع إلى متوسط ثمنها لشهر ديسمبر بالنسبة للسندات المتداولة بالبورصة والقيمة المحاسبية بالنسبة للأسهم الغير متداولة بالبورصة مع العلم أنه في حالة ظهور فائض في قيمتها مقارنة مع ثمن الشراء لا يتم احتساب هذا الفائض.

7.2- المخزونات :

يتم احتساب مخزونات شركات البعث العقاري التابعة للمجمع على النحو التالي :

أ - الأراضي الصالحة للبناء أو التهنية :

يقع احتسابها بثمن الشراء مع زيادة المصاريف والأعباء المالية المتعلقة بها.

ب - الأشغال في طور الإنجاز :

يتم تقييم هاته الأشغال المتعلقة بمشاريع البعث العقاري بثمن التكلفة في تاريخ ختم الموازنة وباعتبار الأعباء المالية المتحملة لإنجازها.

ت - الأشغال المنجزة :

يقع احتساب هاته المخزونات بثمن التكلفة بعد ضبطه بالمحاسبة التحليلية.

8.2- المدخرات :

تسجل المدخرات عندما يكون للمجمع التزاما حالياً منجزاً عن أحداث منقضية.

يتم سنوياً اعتماد مدخرات للصيانة والإصلاح من طرف شركات البعث العقاري التابعة للمجمع.

وتبلغ هاته المدخرات نسبة تتراوح بين 0,5 وواحد بالمائة من رقم المعاملات حسب خصوصيات كل مشروع.

كما يتم احتساب العطل الراجعة للعمال والغير مستهلكة في تاريخ ختم السنة المحاسبية ضمن الخصوم الجارية الأخرى.

9.2- تدوين الإيرادات :

يحتسب رقم المعاملات بالنسبة لشركات البعث العقاري باعتماد عقود البيع والتي تم دفع مبالغها بالكامل أو التي سيقع دفع قسط منها من طرف البنوك أو غيرها بعد الإدلاء بموافقتها لتمويل المبيعات.

أما رقم المعاملات بالنسبة للمؤسسات الأخرى التابعة للمجمع يقع احتسابه بعد تسليم المبيعات أو إبداء الخدمات وقبول الحرفاء صافي من الأداءات ومن التخفيضات وبعد إلغاء المبيعات داخل المجمع.

3- تحليل أهم الأرصدة والحسابات للقوائم المالية المُجمَّعة إلى غاية 31 ديسمبر 2008 :**1.3- الأصول الثابتة غير المادية والمادية :**

2007	2008			المبلغ الخام	الأصول غير المادية الثابتة
	المبلغ الصافي	المبلغ الصافي	الإستهلاكات والمدخرات		
د 15.471,656	د 9.758,553	د 59.739,258	د 69.497,811		
د 3.318.097,778	د 3.579.254,088	د 2.300.485,496	د 5.879.739,584		الأصول المادية الثابتة

2.3- الأصول المالية :

		2007	2008	
المبلغ الصافي	المبلغ الصافي	المدخرات	المبلغ الخام	
د 9.720.932,611	د 10.261.634,105	د 547.573,529	د 10.809.207,634	سندات مساهمة
د 1.517.583,879	د 1.692.028,335	-	د 1.692.028,335	سندات في المعادلة
د 11.238.516,490	د 11.953.662,440	د 547.573,529	د 12.501.235,969	الجملة

3.3-الأصول المالية الأخرى :

	2007	2008	
ودائع وكفالات مدفوعة	د 7.268,000	د 5.268,000	
قروض للأعوان	د 300.422,910	د 360.178,262	
الجملة	د 307.690,910	د 365.446,262	

4.3- المخزونات :

	2007	2008	
الأراضي الصالحة للبناء	د 26.974.350,240	د 33.005.308,728	
الأشغال في طور الإنجاز	د 36.616.631,403	د 58.746.545,078	
الأشغال المنجزة	د 35.242.162,379	د 23.571.506,757	
مدخرات عن المخزونات	د (986.359,161)	د (998.413,802)	
الجملة	د 97.846.784,861	د 114.324.946,761	

5.3- الحرفاء والحسابات المتصلة بهم :

	2007	2008		
	المبلغ الصافي	المبلغ الصافي	المدخرات	المبلغ الخام
الحرفاء	د 110.454,891	د 3.609.633,195	د 97.972,368	د 3.707.605,563
الحرفاء كمبيالات للقبض	-	د 847.257,584	-	د 847.257,584
الجملة	د 110.454,891	د 4.456.890,779	د 97.972,368	د 4.554.863,147

6.3- أصول جارية أخرى :

	2007	2008	
مزودون تسبيقات وأقساط مدفوعة على الطلبات	د 315.314,960	د 27.928,992	
مقاولون تسبيقات وأقساط مدفوعة على الطلبات	د 2.108.630,596	د 3.339.984,719	
مكاتب دراسات - تسبيقات وأقساط مدفوعة على الطلبات	د 22.296,000	د 10.070,600	
الأعوان - تسبيقات وأقساط	د 42.804,688	د 48.368,710	
الأداءات المقطوعة من المورد	د 226.178,782	د 276.683,720	
دفعات تموينية	د 773.369,404	د 931.317,001	
أداء على القيمة المضافة للتسوية	-	د 116,325	
مدينون آخرون	د 449.594,110	د 604.974,274	
إيرادات مؤجلة	د 439.698,905	د 162.719,082	
مدخرات عن انخفاض الإيرادات المؤجلة	د (155.974,910)	د (169.219,850)	
أداء على القيمة المضافة محول	د 5.563,254	د 53.244,974	
أعباء مسجلة مسبقا	د 8.129.447,389	د 8.228.272,297	
قروض للأعوان - أقل من سنة	د 105.965,267	د 117.749,187	
مهندسون معماريون - تسبيقات	د 32.000,000	د 26.200,000	
الأداء على القيمة المضافة للطرح	د 32.983,820	د 244.281,456	
الجملة	د 12.527.872,265	د 13.902.691,487	

7.3- الضريبة على المربح مؤجلة :

	2007	2008	
الضريبة الجارية	د 664.941,570	د 1.681.699,039	
الضريبة المؤجلة	د 349.645,343	د 396.604,419	

8.3 . أ - توضيفات وأصول مالية أخرى :

2007	2008			
	المبلغ الصافي	المدخرات	المبلغ الخام	
د 4.569.174,869	د 5.075.659,603	د 254.216,941	د 5.329.876,544	أسهم
-	د 1.410.000,000	-	د 1.410.000,000	سندات الخزينة
د 4.569.174,869	د 6.485.659,603	د 254.216,941	د 6.739.876,544	المجموع

8.3 . ب - السيولة أو ما يعادل السيولة :

2007	2008	الشركات
د 1.232.572,541	د 690.965,525	الشركة العقارية وللمساهمات
د 204.232,566	د 182.567,010	شركة السكنى
-	د 701.701,390	الشركة العقارية وللتهيئة
-	د 5,173	الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
-	د 65.484,960	القرنفل للبعث العقاري
د 17.191,854	د 19.167,586	الشركة الفلاحية إفريقيبا
د 37.182,369	د 21.713,814	شركة الإستثمارات والمساهمات
-	د 46.309,780	شركة البعث العقاري "المدينة"
د 93.495,290	د 36,974	شركة زياد
د 331.947,909	د 128.916,721	صكوك للقبض
د 16.511,984	د 63.586,000	كمبيالات للقبض
د 4.800,737	د 1.488,574	خزينة
د 1.937.935,250	د 1.921.943,507	مجموع السيولة أو يعادلها السيولة

9.3- الأموال الذاتية :

2007	2008	
د 3.000.000,000	د 3.500.000,000	رأس مال المجموعة
د 28.070.579,403	د 29.296.537,040	الإحتياطيات المجمة
د (788.568,325)	د (790.144,162)	أموال المجمع
د 2.744.127,123	د 4.784.323,057	النتيجة المجمة
د 33.026.138,201	د 36.790.715,935	جملة الأموال الذاتية للمجمع
د 7.363.273,426	د 8.226.960,418	حصص الأقلية
د 40.389.411,627	د 45.017.676,353	مجموع الأموال الذاتية

10.3- القروض :

2007	2008	
د 9.612.837,511	د 9.665.062,385	الشركة العقارية وللمساهمات
د 11.525.027,810	د 8.476.702,161	شركة السكنى
د 12.185.059,306	د 13.303.145,209	الشركة العقارية وللتهيئة
د 9.366.010,639	د 9.145.610,216	شركة البعث العقاري "المدينة"
د 583.280,852	د 1.809.729,762	عقارية القرنفل
د 583.280,852	د 181.355,000	الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
د 418.062,510	د 410.353,659	ودائع كفالات مقبوضة
د 213.711,091	د 338.284,967	ودائع بعنوان التقسيم
د 449.148,255	د 482.932,597	ودائع بعنوان التسجيل
د 17.188,000	د 37.245,724	ودائع بعنوان لتحرير العقود
د 57.801,000	د 34.276,406	ودائع بعنوان نقابة المالكين
د 44.428.126,974	د 43.884.698,086	الجملة

11.3 - المدخرات للإصلاح والتعهد :

2007	2008	
د 381.969,837	د 439.573,386	الشركة العقارية وللمساهمات
د 150.409,870	د 270.627,704	شركة السكنى
د 213.376,752	د 200.000,000	الشركة العقارية وللتهيئة
د 84.166,458	د 118.562,119	شركة البعث العقاري "المدينة"
د 13.615,132	د 10.192,778	عقارية القرنفل
د 843.538,049	د 1.038.955,987	الجملة

11.3 - أ - المزودون والحسابات المتصلة بهم :

2007	2008	
د 386.036,250	د 2.225.895,501	مزودون
د 2.310.890,618	د 2.713.788,873	مقاولون
د 33.035,384	د 58.590,917	مهندسون
د 57.875,630	د 53.245,197	مكاتب دراسات
د 45.233,683	د 678.850,800	مزودون كمبيالات للدفع
د 767.915,805	د 660.839,874	مزودون فواتير لم تصل
د 4.533.760,322	د 5.837.046,190	مزودون تأمينات مقطوعة
د 8.134.747,692	د 12.228.257,352	الجملة

12.3 - الخصوم الجارية الأخرى :

2007	2008	
د 101.876,757	د 106.604,566	شركاء أعمال جماعية
د 43.717,901	د 36.796,679	الدولة أعباء للدفع
د 175.311,829	د 319.000,497	شركاء حسابات جارية
د 13.776,681	د 14.030,381	حصص أرباح للدفع
د 44.569,859	د 17.475,812	إيرادات مسجلة
د 6.538.457,232	د 7.163.312,029	حرفاء تسبيقات
د 4.682,586	د 13.617,950	الأعوان جرايات للدفع
د 964.512,046	د 1.007.552,043	الأعوان أعباء للدفع
د 81.367,443	د 111.703,699	الأداءات على الدخل
د 67.600,909	د 75.325,760	الدولة أداءات على الدخل
د 1.015.458,662	د 2.079.347,840	الدولة أداءات على المربح
د 227.243,388	د 279.929,405	الصناديق الإجتماعية
د 119.250,842	د 119.247,859	الصناديق الإجتماعية أعباء للدفع
د 522.693,838	د 134.585,930	حسابات أخرى للدائنين
د 1.328,726	د 673,713	قروض ص.و.ض إجتماعي
د 134.972,202	د 31.839,495	أداء على القيمة المضافة للدفع
د 319,746	د 82,390	قروض - بنك الإسكان
د 199.123,623	-	أداء على القيمة المضافة المجمعّة
د 388.034,558	-	أداء على القيمة المضافة للتسوية
د 173.956,675	د 405.044,841	مجموعة
د 10.818.255,503	د 11.916.170,889	الجملة

12.3 - أ - القروض والخصوم المالية الجارية :

2007	2008	
د 6.715.414,651	د 12.476.163,734	الشركة العقارية وللمساهمات
د 6.285.543,195	د 5.464.899,628	شركة السكنى

11.988.490,149 د	11.565.025,724 د	الشركة العقارية وللتهيئة
3.391.091,981 د	8.884.963,897 د	شركة البعث العقاري "المدينة"
5.537.871,602 د	2.745.668,505 د	عقارية القرنفل
-	18.645,000 د	الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
29.361,568 د	-	فوائض جارية
500.000,000 د	300.000,000 د	المساعدات البنكية الجارية
34.447.773,146 د	41.455.366,488 د	الجملة

13.3 - المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية :

2007	2008	
-	478.569,364 د	الشركة العقارية وللمساهمات
-	353.683,270 د	شركة السكنى
542.084,743 د	1.019.400,569 د	الشركة العقارية وللتهيئة
24.636,104 د	4.026,746 د	الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
508.084,651 د	-	شركة البعث العقاري "المدينة"
61.051,319 د	-	عقارية القرنفل
-	52,795 د	الشركة الفلاحية "إفريقيا"
-	-	شركة المساهمات و الإستثمارات
-	-	شركة زياد
1.135.856,817 د	1.855.732,744 د	الجملة

4 - قائمة النتائج :**1.4 - المداخيل :**

2007	2008	
11.375.507,754 د	15.337.920,848 د	الشركة العقارية وللمساهمات
14.468.453,807 د	17.272.508,473 د	شركة السكنى
10.646.831,162 د	12.078.637,212 د	الشركة العقارية وللتهيئة
5.141.396,729 د	7.344.448,841 د	شركة البعث العقاري "المدينة"
1.794.718,000 د	3.788.823,000 د	عقارية القرنفل
36.429,428 د	(39.882,834) د	الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
173.620,702 د	142.509,868 د	شركة الإستثمارات والمساهمات
18.465,000 د	-	الشركة الفلاحية " إفريقيا"
43.655.422,582 د	55.924.965,408 د	الجملة

2.4 - أعباء الإستغلال الأخرى :

2007	2008	
271.113,250 د	280.922,891 د	مشترايات مختلفة
293.101,997 د	270.557,871 د	خدمات خارجية
887.535,436 د	842.444,747 د	خدمات خارجية أخرى
816.375,133 د	297.491,404 د	أعباء عادية مختلفة
317.547,168 د	640.393,239 د	ضرائب وأداءات ودفوعات مماثلة
-*	-	حذف مدخرات
2.585.672,984* د	2.331.810,152 د	الجملة

3.4 - أعباء مالية صافية :

2007	2008	
5.492.549,995 د	6.394.185,303 د	أعباء مالية
(78.209,103) د	(71.067,865) د	إيرادات مالية
5.414.340,892 د	6.323.117,438 د	الجملة

4.4 - إيرادات عادية أخرى :

2007	2008	
106.904,678 د	5.193,403 د	الشركة العقارية وللمساهمات
19.398,612 د	42.015,033 د	شركة السكنى
-	47.877,497 د	الشركة العقارية وللتهيئة
500,000 د	3,600 د	شركة البعث العقاري "المدينة"
27.383,684 د	-	عقارية القرنفل

د	17.500,000	-	شركة الإستثمارات والمساهمات
د	8.578,427	-	شركة إفريقيا
د	250,000	-	شركة زياد
د	2.393,548	-	الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
د	278.719,864*	د	228.664,051
د	461.628,813*	د	323.753,584
			الجملة

* بعد إعادة تصنيف حذف المدخرات من أعباء الإستغلال الأخرى إلى إيرادات عادية أخرى.

5 - جدول التدفقات النقدية:

1.5 - تسويات بالنسبة للإستهلاكات والمدخرات :

بلغت هاته التسويات مبلغ 973.185,260 دينار مفصلة كما يلي :

د	355.722,620	-	مخصصات الإستهلاكات لسنة 2008
د	743.212,346	-	مخصصات المدخرات لسنة 2008
د	- 95.853,159	-	حذف مخصصات
د	-29.896,547	-	حذف مدخرات
	د + 973.185,260		

2.5 - فائض قيمة التفويست :

د	(3.720,767)	-	الشركة العقارية وللمساهمات
د	(25.000,000)	-	شركة السكنى
د	397,805	-	شركة الإستثمارات والمساهمات "ذات رأس مال تنمية"
د	(3.020,000)	-	شركة البعث العقاري "المدينة"
	د (31.342,962)		

3.5- تغييرات أصول أخرى :

التغييرات	2007	2008	
د 1.374.819,222	د 12.527.872,265	د 13.902.691,487	- أصول أخرى جارية
د (5.515,266)	د 6.491.174,869	د 6.485.659,603	- توظيفات وأصول أخرى مالية
د 1.369.303,956			- مدخرات أصول مالية 2008
د 79.853,290			(174.363,651 – 254.216,941)
د 13.244,940			- مدخرات عن انخفاض الإيرادات المؤجلة
			(155.974,910 – 169.219,850)
			د 1.462.402,186

4.5 - تغييرات المزودون والخصوم الأخرى الجارية :

التغييرات	2007	2008	
د 4.093.509,660	د 8.134.747,692	د 12.228.257,352	- المزودون والحسابات المتصلة بهم
د 1.097.915,386	د 10.818.255,503	د 11.916.170,889	- الخصوم الجارية الأخرى
			د 5.191.425,046

5.5- الدفوعات لإقتناء أصول ثابتة :

د 29.218,370	-	الشركة العقارية وللمساهمات
د 65.980,644	-	الشركة العقارية وللتهيئة
د 11.810,196	-	شركة السكنى
د 10.450,838	-	شركة المدينة
د 291.660,000	-	الشركة العامة للدراسات والأشغال
د 999,000	-	شركة الإستثمار والمساهمات "ذات رأس مال تنمية"
د 8.245,328	-	الشركة العقارية "الفرنفل"
		د 418.364,376

6.5- إيرادات متأتية من بيع أصول ثابتة :

د 7.100,000	-	الشركة العقارية وللمساهمات
د 25.000,000	-	الشركة العقارية وللتهيئة
د 3.020,000	-	شركة المدينة
		د 35.120,000

7.5 - الدفوعات لإقتناء أصول مالية :

د 128.400,000	- قروض للأعوان
د 350.918,000	- الشركة العقارية وللتهيئة
د 55.062,000	- شركة المدينة
د 974.600,000	- شركة الإستثمار والمساهمات "صندوق رأس مال تنمية"
د 2.288,000	- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
د 128.814,500	- الشركة العقارية وللمساهمات
د 96.023,713	- شركة السكنى
د 1.736.106,213	

8.5- إيرادات متأتية من بيع أصول مالية :

د 71.487,159	- سداد قروض الأعوان
د 64.620,472	- شركة الإستثمار والمساهمات
د (70.162,561)	- حصة المساهمات المعادة
د 65.945,070	

9.5 - الحصص الموزعة على المساهمين :

د 654.730,000	- الشركة العقارية وللمساهمات
د 218.381,760	- شركة السكنى
د 13.893,000	- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
د 18,000	- الشركة العقارية وللتهيئة
د 7,000	- شركة المدينة
د 887.029,760	

10.5 - إيرادات متأتية من القروض :

د 13.718.058,013	- الشركة العقارية وللمساهمات
د 13.398.661,775	- الشركة العقارية وللتهيئة
د 6.765.709,000	- شركة السكنى
د 9.365.138,707	- شركة المدينة
د 3.501.000,000	- الشركة عقارية "القرنفل"
د 181.355,000	- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
د 46.929.922,495	

11.5 - مدفوعات خلاص قروض :

د 7.825.010,738	- الشركة العقارية وللمساهمات
د 12.704.040,297	- الشركة العقارية وللتهيئة
د 10.474.674,996	- شركة السكنى
د 4.150.758,722	- شركة المدينة
د 5.311.273,288	- شركة القرنفل
د 40.465.758,041	

12.5- معلومات حول محيط تجميع الشركات:

المؤسسات	نسبة المراقبة %	نسبة المناب %	كيفية التجميع
الشركة العقارية وللمساهمات	100	96,348	إدماج كلي
شركة السكنى	69,722	67,161	إدماج كلي
الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال	74,740	72,004	إدماج كلي
الشركة العقارية وللتهيئة	99,987	77,668	إدماج كلي
شركة البعث العقاري المدينة	99,992	80,182	إدماج كلي
عقارية القرنفل	70,61	56,937	إدماج كلي
الشركة الفلاحية "إفريقيا"	98	79,588	إدماج كلي
شركة زياد	95,18	69,003	إدماج كلي

إدماج كلي	78,421	93,999	شركة الإستثمارات والمساهمات
المعادلة	19,270	20	تونس للإعلامية والخدمات
المعادلة	29,705	23,25	شركة الإستثمارات للأوراق المالية

التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة

للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2008

الموضوع : تقرير التدقيق في القوائم المالية المجمعة - السنة المحاسبية 2008

سادتي المساهمين،

بمقتضى الفصل 471 من مجلة الشركات التجارية وتنفيذا لمهمة التدقيق في القوائم المالية المجمعة لمجمع الشركة العقارية وللمساهمات، قمنا بمراقبة القيود المجمعة لـ "شركة العقارية وللمساهمات"، للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2008 الملحقة بهذا التقرير.

تبرز القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2008، جملة للموازنة بمبلغ 157.396.858 ديناراً وربحاً صافياً بقيمة 4.784.323 ديناراً.

إن إعداد هذا القوائم المالية المجمعة هي مسؤولية مجلس إدارة الشركة وتمثل مسؤوليتنا في إبداء رأي مستقل حول القوائم المالية المجمعة.

لقد قمنا بالتدقيق طبقاً للمعايير التي تنظم المهنة، هذه المعايير تستوجب القيام بالفحوصات اللازمة التي تمكننا من التحصل على تأمين معقول على أن القوائم المالية لا يوجد فيها أخطاء نسبية.

تشتمل إجراءات التدقيق على فحص الأدلة المؤيدة للمبالغ والإفصاحات التي تتضمنها القوائم المالية على أساس العينة ويشتمل التدقيق أيضاً على تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة والتقديرات الهامة التي تجريها الإدارة وكذلك تقييم العرض الشامل للقوائم المالية ككل. وباعتقادنا أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساساً معقولاً يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية.

إن قيمة الأراضي القابلة للبناء الموجودة بمخزونات الشركة العقارية وللتهيئة تحتوي في 31 ديسمبر 2008 على مبلغ 1.078.984 ديناراً يمثل أعباءاً مالية منجزة عن شراء هاته الأصول. تقدر الأعباء المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية الجارية بمبلغ 351.883 ديناراً.

هاته الأعباء لا تمثل حسب رأينا عناصر مكونة لقيمة الأراضي المذكورة أعلاه، وعلى هذا فإننا نصادق على أن القوائم المالية المجمعة صحيحة وصادقة وتعبّر بصورة وافية لكل ما هو عام نسبياً، عن الوضعية المالية لمجمع "الشركة العقارية وللمساهمات" وعن نتائج أعماله وتدقيقاته النقدية لسنة 2008.

إضافة إلى ذلك فإن المعلومات المتعلقة بالوضعية المالية والحسابات المجمعة المعطاة من طرف مجلس الإدارة ضمن الوثائق المعروضة على المساهمين مطابقة للمعلومات التي تحتوي عليها القوائم المالية السابق ذكرها.

تونس في 17 أفريل 2009

عبد الرؤوف منجور

منصف بوسنوقة الزموري

عضو مستقل

BAKER TILLY INTERNATIONAL

FMBZ-KPMG TUNISIE